

SENSIBILISATION A L'ACCUEIL ET L'INTEGRATION D'UNE PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP

Premier Axe : Sensibilisation à l'intégration d'un collaborateur handicapé

OBJECTIF

- Réussir l'intégration d'un salarié au sein d'un service

Ce module a pour vocation de faciliter cette connaissance du handicap pour le chef de service et les collaborateurs, mais aussi de permettre une première prise de contact afin que les inquiétudes et les questionnements puissent être exprimés.

PUBLIC CONCERNÉ

Le responsable du service concerné par l'arrivée d'un agent dans son équipe
Les collègues de travail de l'agent.

MODALITÉ DE L'ACCOMPAGNEMENT

Un déroulement en deux parties :

- Préparation individuelle avec le salarié en situation de handicap et éventuellement le chef de service en amont de la sensibilisation afin de personnaliser l'action.
- Session de sensibilisation sur le sujet du handicap et sur ses représentations. Animation d'un groupe de sensibilisation/groupe de parole où tous les salariés du service sont conviés : l'objectif étant d'aborder les questions relatives à des appréhensions liées à l'arrivée du salarié TH dans le service.

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

Durée : un entretien avec le service RH, le manager et le salarié en situation de handicap suivi d'une ½ journée dans le service concerné

Nombre de stagiaires : Le manager et les collègues directs du salarié concerné avec un maximum de 15 stagiaires par session.

Lieu : sur le lieu de travail

INTERVENANT : Un Psychologue du travail, expert des problématiques de l'emploi des personnes en situation de handicap

Deuxième axe : Accompagnement d'un salarié en situation de handicap à l'intégration dans le collectif de travail.

OBJECTIF

- Faciliter la prise de poste et l'intégration dans l'équipe de travail
- Aider à réussir l'intégration et le maintien dans l'emploi
- Faciliter la communication avec l'équipe
- Organiser l'évaluation de la progression avec la hiérarchie et ou le tuteur

PUBLIC CONCERNÉ

Les salariés en situation de handicap dans le cadre d'une mobilité professionnelle d'un reclassement professionnel.

MODALITÉ DE L'ACCOMPAGNEMENT

Entretiens tripartite entre le salarié, le chef de service et/ou le tuteur et le consultant qui permet de fixer les modalités de l'accompagnement et ses objectifs et de faire le point sur les exigences du poste de travail.

- Entretiens individuels avec le salarié en situation de handicap : 3 entretiens de suivi au moment de la prise de poste (tous les 15 jours environ sur une durée de 1,5 mois à 2 mois)
- Entretiens avec responsable hiérarchique et ou le tuteur
- Entretien à mi-parcours
- Entretien en fin de parcours qui permet de juger de la pertinence de continuer l'accompagnement

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

Durée : 12 heures sur la base de 6 à 8 rendez-vous (renouvelable)

Lieu : dans nos locaux et/ ou sur le lieu de travail
La durée d'accompagnement sera fixée en fonction de la situation de travail

NOUS CONTACTER



Elodie GARCIA

Chargée de développement commercial

Mail : e.garcia@ucrm.fr

Tel : 05 34 63 04 03

Mail : conseil-formation@ucrm.fr